



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

2 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2019, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :

Claire Bossé	Marie Tanguay	Diane Blais
Chantal Godin	Jocelyn Lapointe	Mario Cantin

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2019
4. FINANCES
 - 4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE NOVEMBRE
 - 4.2 COMPTES
5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 5.1 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS
 - 5.2 ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J19-016)
 - 5.3 ACCEPTATION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY (EXX-011)
 - 5.4 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES, MANDAT D'INGÉNIERIE, PROJET DE MODERNISATION ET D'AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU (E18-002)
 - 5.5 DEMANDE DE PAIEMENT N°1, PROJET DE MODERNISATION ET D'AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU (E18-002)
 - 5.6 MODIFICATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES
 - 5.7 RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉPÔT DES MATIÈRES COMPOSTABLES (E19-001)
6. URBANISME
 - 6.1 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, 39, RUE DES PEUPLIERS, LOT # 3 477 241
 - 6.2 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE CONSTRUCTION, RUE DU CAPITAINE, LOT # 5 165 151
 - 6.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, 237, BOUL. BLAIS EST, LOT # 3 687 431
 - 6.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE CONSTRUCTION, 101, RUE PASCAL-MERCIER, LOT # 5 933 190
 - 6.5 DÉROGATION MINEURE, 63, CHEMIN DES ÉTANGS, LOT # 6 277 855
 - 6.6 DÉROGATION MINEURE, 336, RUE PRINCIPALE OUEST, LOT #3 476 760
7. RAPPORTS DES COMITÉS
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2019
 - 8.2 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2019
 - 8.3 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES
 - 8.4 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2020
 - 8.5 REMPLACEMENT DES POMPES DOSEUSES DE CHLORE À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU, EXX-008
 - 8.6 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY
 - 8.7 RÉOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DE BEAUREGARD – COMMUNICATION EN CAS DE MESURES D'URGENCE
9. CORRESPONDANCE
 - 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PANIERS DE NOËL 2019
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

2019-184

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX DE NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

2019-185

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER les procès-verbaux des séances du 4, 18 et du 25 novembre 2019.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE CONCILIATION BANCAIRE DE NOVEMBRE

Le conseil prend acte du dépôt par le directeur général du rapport de conciliation bancaire au 30 novembre 2019.

2019-186

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ACCEPTER le rapport de conciliation bancaire tel que présenté.

ADOPTÉE

4.2 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes;

2019-187

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>détails</u>	<u>montant</u>	
Hydro-Québec	pompage Peupliers	1 262.83	
	usine traitement eau	1 924.42	
	éclairage public	1 890.26	
	garage municipal	174.65	
	puits garage municipal	888.22	6 140.38
Telus	téléphone		47.54
MRC de Montmagny	collecte sélective octobre		1 820.69
Avantis coopérative	quincaillerie		360.74
Receveur général du Canada	DAS novembre		2 405.29



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Revenu Québec	DAS novembre	6 053.07
Retraite Québec	novembre	728.00
Ministre des Finances	permis MAPAQ	331.00
Xerox	photocopieur	550.73
	fournitures de bureau	309.00
Municipalité de St-Vallier	entraide incendie 30 juillet	1 794.00
Postes Canada	journal, avis préventif	441.58
Mun. St-François	résidus verts	700.00
Réal Huot Inc.	réparation borne fontaine	5 778.70
Entreprises JRMorin	pavage caisse	689.85
Clément Dufour	ménage	392.00
Aréo-Feu	inspection APRIA	1 236.79
Cytech Corbin	réparation air climatisé loisirs	1 827.70
Signalisation Lévis Inc.	signalisations	469.27
Propane GRG	garage municipal	847.66
	caserne	419.89
Isabelle Mercier	remb. divers achats	114.33
Pneus André Ouellet	roues camion voirie	324.73
NAPA	voirie	175.67
Ville de Montmagny	entraide incendie 30 juillet	3 066.97
	formation incendie	72.30
Services Matrec	octobre	12 139.72
Distribution LC	sel super déglacant	183.73
Transport Adapté Vieux Quai	octobre	445.73
Arrêt Stop	essence voirie	329.55
Régie gestion mat. res. Mauricie	octobre	4 621.06
Impressions Credo	impression journal	888.76
Les Jeux 1000 pattes Inc.	balançoire	114.98
Lajoie Paysagistes	entretien paysager	3 328.53
Echo-Tech H2O inc.	mesure des boues	1 475.70
Génératrice Drummond	entretien 2019	763.38
J&R Cloutier inc.	pompe puits 3	1 600.73
Raymond Chabot Grant Thornton	comptable	316.18
Veolia Water	sonde usine d'eau potable	501.61
Martin Turgeon	batterie cellulaire voirie	68.93
	réunion et déplacement	92.51
GSI Environnement	compost	161.44
Bell mobilité	cellulaire	794.23
Vigil sécurité	clés gym	102.25
Ghislain Vézina, électricien	réparation lumières de rue	396.66
Excavation Gam Pelle Inc.	valve caisse	1 214.78
Groupe Deric	modernisation usine eau	275.94
Benoit Guimont	véhicule 13 semaines	174 214.72
Olyvié Martineau	cellulaire juillet à décembre	780.00
Commerçants de la Chaudière	premiers répondants	150.00
Marché du Roi	divers achats	15.43
Chantal Godin	décoration soirée des bénévoles	92.42
Ministre des Finances	sanction administrative pécuniaire	87.22
Forfait Rosmar	1 ^{er} versement déneigement	5 000.00
URBAM (ABCP)	1 ^{er} versement	32 614.58
Service incendie	novembre	7 597.55

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 287 304,76 \$

Martin Turgeon

5. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

5.1 DÉCLARATION DES DONS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et à l'article 7 du *Règlement n°311 décrétant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Berthier-sur-Mer*, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil qui ont reçu, au cours de l'année 2019, un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée,

qui



N° de résolution
ou annotation

2019-188



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité de l'élu et/ou qui a une valeur supérieure à 200 \$. L'ensemble des membres du Conseil affirment qu'ils n'ont pas reçus de tels avantages. Par conséquent, il n'y a aucune inscription au *Registre public des déclarations* pour l'année 2019.

5.2 ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 38, ROUTE DE SAINT-FRANÇOIS, BERTHIER-SUR-MER (J19-016)

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-180 autorisant le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier les conditions et à signer une offre d'achat pour l'immeuble sis au 38, route de St-François;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer a mandaté la firme ABCP afin de les aider à planifier l'aménagement de ses espaces, ainsi que l'usage de ses immeubles;

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux de réfection et des constructions d'immeubles publics sont à prévoir dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 38, route de Saint-François, Berthier-sur-Mer (Québec), GOR 1E0 présente un potentiel très intéressant de mise en valeur et une localisation stratégique pour un usage futur;

2019-189

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité achète de Gestion L.M.G. Inc. la propriété située au 38, route de Saint-François, Berthier-sur-Mer (Québec) GOR 1E0 étant le lot trois millions quatre cent soixante-seize mille trente-deux (3 476 032) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny;

QUE le prix d'achat soit de cent vingt mille dollars (120 000,00 \$) plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant;

QUE cet acte soit consenti selon les termes et conditions contenus au projet préparé par M^e Maxime Létourneau, notaire;

D'AUTORISER son Honneur le maire Richard Galibois, et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon, à signer pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous actes et documents requis dans le cadre de ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au notaire mandaté dans le cadre du présent dossier.

ADOPTÉE

5.3 ACCEPTATION DU BUDGET 2020 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'ISLET-MONTMAGNY (EXX-011)

Activités financières

Dépenses de fonctionnement

Administration générale

Conseil intermunicipal

Rémunération de base	1 780 \$	
Allocation de dépenses	890 \$	
Charges sociales	100 \$	
Frais de déplacement	1 500 \$	
Sous-total:	4 270 \$	4 270 \$

Gestion financière et administrative

Salaire secrétaire-trésorière	9 760 \$	
Compensation réunion	193 \$	
Charges sociales secrétariat	1 686 \$	



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Frais de déplacement	400 \$	
Frais légaux	1 000 \$	
Frais comptable et vérification	1 775 \$	
Location salle et bureau	1 196 \$	
Entretien équipement de bureau	300 \$	
Sous-total:	16 310 \$	16 310 \$
<u>Gestion du personnel</u>		
Formation du personnel	300 \$	
Sous-total :	300 \$	300 \$
<u>Autres</u>		
Poste et messagerie	250 \$	
Téléphone, internet, cellulaire	660 \$	
Assurances	190 \$	
Association/Affiliation Cotisation	1 700 \$	
Frais de représentation	300 \$	
Fournitures de bureau	750 \$	
Publicité et promotion	300 \$	
Sous-total:	4 150 \$	4 150 \$
<u>Hygiène du milieu / matières résiduelles</u>		
<u>Déchets domestique/Élimination</u>		
Gestion centre transfert	356 000 \$	
Sous-total :	356 000 \$	356 000 \$
<u>Hygiène du milieu / matières résiduelles</u>		
<u>Déchets domestique/Transport</u>		
Frais de transport	357 750 \$	
Sous-total :	357 750 \$	357 750 \$
<u>Frais de financement</u>		
<u>Autres frais de financement</u>		
Frais bancaires	260 \$	
Sous-total :	260 \$	260 \$
<u>Contribution à des organismes</u>		
<u>Organismes municipaux autres</u>		
Entretien route centre transbo.	2 500 \$	
Sous-total :	2 500 \$	2 500 \$
GRAND TOTAL		741 540 \$
Revenus		
Intérêts	0 \$	
Autres revenus ICI	27 790 \$	
<u>Participation des municipalités membres</u>		
Berthier-sur-Mer	31 056 \$	
Cap Saint-Ignace	60 915 \$	
Lac Frontière	4 708 \$	
L'Islet	76 134 \$	
Montmagny	260 473 \$	
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	3 963 \$	
Sainte-Apolline-de-Patton	10 501 \$	
Saint-Aubert	25 940 \$	
Saint-Cyrille-de-Lessard	13 347 \$	
Saint-Damase-de-L'Islet	8 357 \$	
Saint-Fabien-de-Panet	14 570 \$	
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	30 193 \$	
Saint-Jean Port-Joli	97 348 \$	
Saint-Just-de-Bretenières	11 187 \$	
Sainte-Louise	11 853 \$	
Sainte-Lucie-de-Beauregard	4 783 \$	
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	20 831 \$	
Saint-Roch-des-Aulnaies	27 591 \$	
GRAND TOTAL		741 540 \$



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER le budget 2020 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de l'Islet-Montmagny tel que présenté.

ADOPTÉE

5.4 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES, MANDAT D'INGÉNIERIE, PROJET DE MODERNISATION ET D'AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU (E18-002)

CONSIDÉRANT QUE le mandat original octroyé à l'entreprise EMS en juin 2018, résolution 2018-081, au montant de 15 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires requis pour préparer les deux phases des travaux, les documents d'appel d'offres publics et les visites additionnelles de chantier et de coordination requises;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera complété en décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé majoritairement par le programme TECQ de remboursement de la taxe sur l'essence.

2019-191

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Marion Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER les honoraires supplémentaires prévus d'un maximum de 8 500 \$.

ADOPTÉE

5.5 DEMANDE DE PAIEMENT N°1, PROJET DE MODERNISATION ET D'AUTOMATISATION DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU (E18-002)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par appel d'offres public à la firme Deric Construction, résolution 2019-126;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement émise par l'ingénieur au projet le 29 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux et le respect de l'échéancier initial;

2019-192

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Claise Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le premier paiement à l'entrepreneur Deric Construction au montant de 174 215 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

5.6 MODIFICATION AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont compétence en matière de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont délégué leur compétence à l'égard de ce service à la municipalité de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer est mandataire pour le transport adapté auprès du ministère des Transport, mais qu'elle a mandaté l'organisme Transport Adapté du Vieux-Quai pour gérer le service;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur Taxi Brochu a décidé de ne pas renouveler son contrat avec Transport Adapté Vieux-Quai et qu'il s'avère nécessaire de repenser l'organisation du service;



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT l'offre présentée par TRANSBELIMONT INC. pour offrir le service sur nos territoires;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire et le directeur-général à signer une nouvelle entente de délégation de compétence avec les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

D'ACCEPTER l'accord de principe qui vise à déléguer l'organisme TRANSBELIMONT INC. pour effectuer le transport des personnes handicapées sur les territoires de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de 5,27 \$ per capita pour l'année 2020 afin d'offrir le service sur nos territoires respectifs à partir de janvier 2020;

D'AUTORISER le maire Richard Galibois, et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon, à signer pour et au nom de la municipalité de Berthier-sur-Mer, tous les actes et documents requis dans le cadre de ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉ

5.7 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉPÔT DES MATIÈRES COMPOSTABLES (E19-001)

Afin d'octroyer le contrat pour le dépôt des matières compostables au dépôt de Saint-Henri.

2019-194

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le contrat à GSI Environnement selon les conditions de l'offre de services G20-031, soit au montant de 65 \$ / tonne avec la possibilité d'avoir gratuitement un voyage de compost pour distribution aux citoyens.

ADOPTÉE

6 URBANISME

6.1 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, 39, RUE DES PEUPLIERS, LOT # 3 477 241

Le projet consiste à remplacer les fenêtres, le parement et modifier certaines ouvertures du chalet.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} octobre dernier et que celui-ci exigeait plus de précisions au propriétaire sur les matériaux utilisés et les éléments architecturaux du projet;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni les informations demandées;

2019-195

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

6.2 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE CONSTRUCTION, RUE DU CAPITAINE, LOT # 5 165 151

Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de plain-pied de 32' par 44', incluant un garage attenant. Le parement est constitué de maçonnerie et de bois.

CONSIDÉRANT la qualité du projet proposé et du dossier présenté;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 13 novembre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2019-196

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, 237, BOUL. BLAIS EST, LOT # 3 687 431

Remplacement de fenêtres et du revêtement extérieur sur une résidences d'intérêt patrimonial.

N° de résolution
ou annotation

2019-197

CONSIDÉRANT la qualité du projet proposé et du dossier présenté;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

6.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, NOUVELLE CONSTRUCTION, 101 RUE PASCAL-MERCIER, LOT # 5 933 190

Construction d'une nouvelle résidence unifamiliale de deux étages de 44' par 28', incluant un garage attenant. Le parement est constitué de Canexel de couleur granite.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 28 novembre dernier et qu'il recommande d'accepter le projet;

CONSIDÉRANT la qualité du projet proposé et du dossier présenté par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond dans son ensemble aux objectifs du PIIA soit :

- L'architecture, la forme et le gabarit du bâtiment présenté s'intègrent au caractère dominant de l'ensemble des bâtiments à l'intérieur duquel il s'intègre;
- Le projet dégage une image de qualité supérieure et esthétique;

2019-198

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER, au niveau de l'implantation et l'intégration architecturale, le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

6.5 DÉROGATION MINEURE, 63, CHEMIN DES ÉTANGS, LOT # 6 277 855

Demande de lotissement d'un terrain non desservi situé dans un îlot déstructuré. Le projet déroge à l'article 6.1.2. du règlement de lotissement #266 qui précise que la profondeur minimale d'un terrain non desservi et situé à moins de 100 m d'un cours d'eau doit être de 75 m. Pour ce dossier, la profondeur est de 60 m.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 13 novembre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 18 novembre 2019;

2019-199

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet tel que présenté.

ADOPTÉE

6.6 DÉROGATION MINEURE, 336, RUE PRINCIPALE OUEST, LOT #3 476 760

Construction d'un garage de 20' par 30' en cour arrière sur une propriété qui en comporte déjà un et qui comporte également deux remises. Le projet déroge à l'article 5.5.3. du règlement de zonage qui précise que pour un terrain d'une superficie de 1 500 m² à 3 000 m², deux bâtiments isolés sont autorisés et que la superficie maximale autorisée est de 85 m².

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté à la réunion du comité d'urbanisme du 1^{er} octobre et du 13 novembre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec les conditions suivantes :

- Exiger au demandeur de fournir des plans plus précis et détaillés;
- Exiger la démolition des deux remises;
- Exiger que le terrain soit nettoyé conformément au règlement sur les nuisances et les autres règlements similaires et ce, dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des plaintes de citoyens indiquant que plusieurs débris s'accumulaient sur le terrain;



N° de résolution
ou annotation

2019-200

2019-202

2019-203

2019-204

2019-205



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire cesser ces nuisances;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 21 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le projet avec les conditions suivante :

- L'émission du permis de construction est conditionnelle à l'émission d'un permis de démolition pour les deux remises en place;
- Les remises doivent être démolies avant le 28 août 2020;

DE DEMANDER à l'inspecteur de procéder à la visite des lieux et à émettre, s'il le juge nécessaire, un avis d'infraction au sujet des nuisances sur le terrain (débris, entreposage, etc.).

ADOPTÉE

7. RAPPORTS DES COMITÉS

Aucun sujet

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 18 DÉCEMBRE 2019

Les membres du conseil municipal sont conviés à une séance extraordinaire du conseil municipal le mercredi 18 décembre 2019 à 18 h au centre de Loisirs situé au 24, boul. Blais Est. Le seul sujet de cette séance sera la présentation et l'approbation du budget 2020.

8.2 PAIEMENT DES FACTURES DE DÉCEMBRE 2019

Afin de permettre le paiement dans l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 des factures reçues en décembre. Le directeur général et secrétaire-trésorier demande l'autorisation de procéder au paiement des factures courantes avant la tenue de la séance du conseil municipale du 13 janvier 2020. Les factures ainsi payées seront présentées à la séance de janvier.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le maire Richard Galibois et le directeur général et secrétaire trésorier Martin Turgeon à procéder au paiement des factures dues jusqu'à la fin de l'année 2019.

ADOPTÉE

8.3 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019 à 12h au 3 janvier 2019. Les bureaux ouvriront le lundi 6 janvier 2020 à 8 h.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCEPTER les dates de fermeture, tel que présenté.

ADOPTÉE

8.4 FIXATION DES DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020. Ces séances se tiendront généralement les lundis, sauf pour les jours fériés qui seront repris le mardi suivant. Elles débuteront à 19 h au Centre de loisirs situé au 24, boul. Blais Est:

- 13 janvier 2020;
- 3 février 2020;



N° de résolution
ou annotation

2019-206

2019-207



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 2 mars 2020;
- 6 avril 2020;
- 4 mai 2020;
- 1^{er} juin 2020;
- 6 juillet 2020;
- 3 août 2020;
- 8 septembre 2020 (7 septembre : Fête du travail);
- 5 octobre 2020;
- 2 novembre 2020;
- 7 décembre 2020.

DE PUBLIER un avis public conformément à la loi qui régit la Municipalité.
ADOPTÉE

8.5 REMPLACEMENT DES POMPES DOSEUSES DE CHLORE À L'USINE DE FILTRATION DE L'EAU, EXX-008

Le projet consiste au remplacement des quatre pompes doseuses de chlore de l'usine d'eau, les pompes ont plus de 15 ans et deux pompes sont défectueuses.

CONSIDÉRANT QUE la réglementation exige que les systèmes de dosage de chlore soient redondants afin d'assurer le traitement adéquat de l'eau en tout temps;

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER l'achat des pompes doseuses de chlore au montant de 8 516 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

8.6 RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE DESSERTE INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT l'appel de projets dans le cadre du premier appel de projets du programme *Québec haut débit, Régions branchées*, afin de brancher les régions du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Montmagny à travailler avec un télécommunicateur afin d'améliorer la couverture d'internet haute vitesse sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE COGECO Connexion a démontré :

- Son intérêt à collaborer activement avec la MRC de Montmagny en vue d'identifier des opportunités de fournir des services internet haut vitesse dans l'ensemble notre communauté;
- Son désir de collaboration mutuelle en partageant données, cartes, protocole de test de vitesse et informations pertinentes dans le cadre de ces projets;
- Sa compréhension des lacunes actuelles en connectivités de la MRC et sa capacité à proposer un plan pour y remédier;
- Son intérêt et sa capacité à identifier tous les accès à large bande requis pour connecter les institutions d'ancrage de la MRC de Montmagny.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montmagny, avec ses municipalités locales, cherche à collaborer avec des opérateurs privés comme COGECO Connexion pour améliorer l'accès aux services à large bande à des tarifs abordables afin que ses résidents puissent avoir en tout temps accès au service essentiel qu'est l'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le développement économique de certaines de nos municipalités dépend de la disponibilité des services proposés par COGECO;

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil de la municipalité de Berthier-sur-Mer appuie le projet de desserte internet haute vitesse déposé par COGECO Connexion pour notre MRC dans le cadre de l'appel de projets du programme *Québec haut débit, Régions branchées*, afin de brancher les régions du Québec;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Montmagny pour appui du projet déposé par COGECO Connexion;



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE la présente résolution soit également transmise à la députée et ministre de la Côte-du-sud Mme Marie-Ève Proulx pour information.

ADOPTÉE

8.7 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DE BEAUREGARD – COMMUNICATION EN CAS DE MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard afin de requérir d'un moyen de communication en tout temps en cas de sinistre ou de toute situation assimilable à une mesure d'urgence, notamment par téléphone filaire et cellulaire;

2019-208

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Jocelyn ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIRMER l'appui de la municipalité de Berthier-sur-Mer à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard dans ses démarches pour assurer la sécurité de ses citoyens en cas de mesures d'urgence et de sinistres en assurant des moyens de communication par ligne téléphonique filaire ou par réseau cellulaire en tout temps;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard.

ADOPTÉE

9. CORRESPONDANCE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PANIERS DE NOËL 2019

La cueillette de denrées non périssables se déroule depuis le 20 novembre jusqu'au 15 décembre à la Caisse populaire, au bureau municipal, lors des messes du dimanche à 11 h et à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption. La responsable sollicite l'appui de la Municipalité.

2019-201

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE VERSER une contribution de 200 \$ à la Fabrique de Berthier-sur-Mer pour les Paniers de Noël 2019.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Remerciements de M^{me} Francine Jean pour le souper des bénévoles organisé par la municipalité le 29 novembre dernier.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 h 42.

Président :

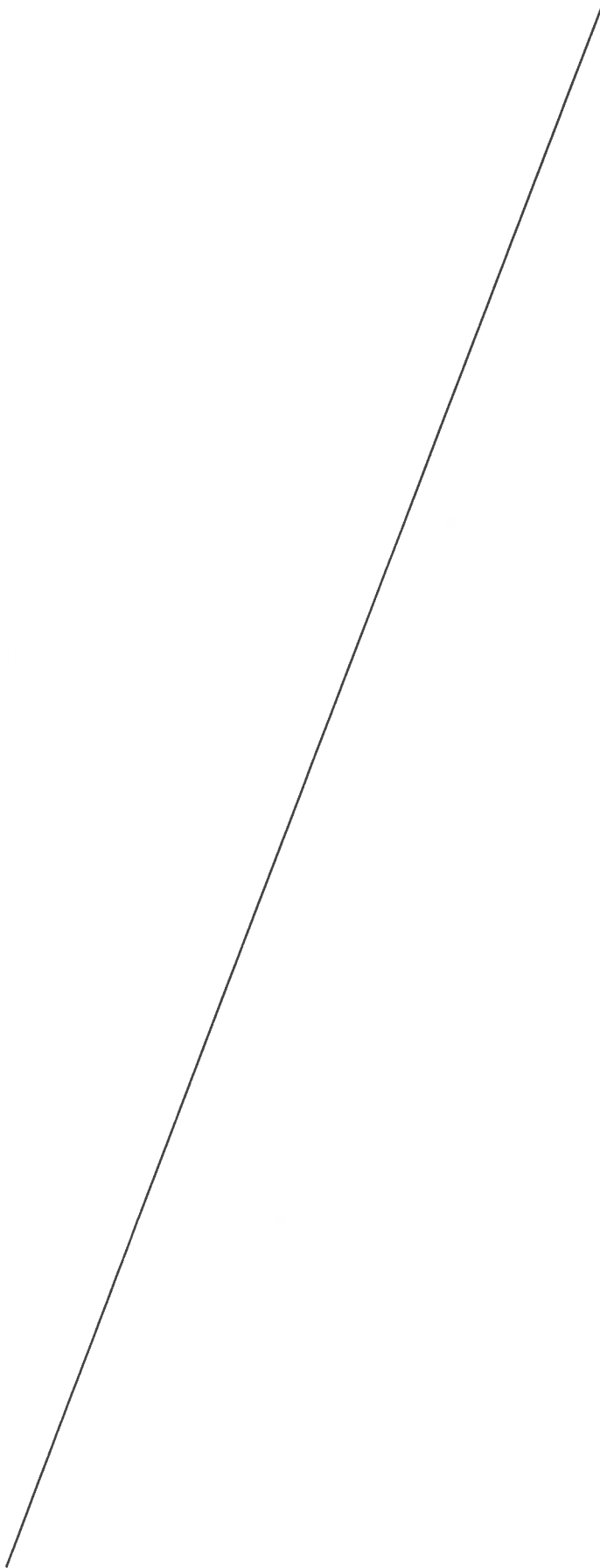
Secrétaire d'assemblée :



N° de résolution
ou annotation



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Berthier-sur-Mer**
Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide

Page 484 Séance du 2 décembre 2019